

Rapport de jury du CAFFA session 2019

Henri Duran
Président du jury du CAFFA
Doyen des IA-IPR
03 juillet 2019

Ce second rapport de jury du CAFFA reprend l'ensemble des observations de la session 2018, toujours d'actualité, et intègre les remarques faites par les membres du jury de cette session.

Références :

- Arrêté du 20 juillet 2015 portant sur l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;
- Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 parue au BO n° 30 du 23 juillet 2015.

Conditions

L'examen du CAFFA est ouvert aux professeurs ou personnels d'éducation titulaires, ainsi qu'aux contractuels en CDI, et justifiant d'au moins 5 années de services effectifs.

Epreuve d'admissibilité : consiste en un entretien de 45 minutes (15 minutes d'exposé et 30 minutes d'entretien) avec le jury et s'appuyant sur un dossier fourni par le candidat dont un rapport d'activité de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation (administrative et pédagogique).

Epreuves d'admission : une épreuve de pratique professionnelle et une soutenance de mémoire.

L'épreuve de pratique professionnelle consiste, au choix du candidat, soit en une analyse de séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, soit en l'animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative.

Le mémoire professionnel, de 20 à 30 pages hors annexes, consiste en un travail de réflexion personnelle portant sur une problématique d'accompagnement ou de formation. (Durée pour la soutenance 45 minutes dont 30 minutes d'entretien).

Données statistiques Caffa

N.B : Le CAFFA se déroule sur 2 ans (une année présentation de l'admissibilité et une année l'admission). A partir de la session 2018, les candidats ayant déjà exercé des missions de formation ne peuvent plus bénéficier de la dispense aux épreuves d'admissibilité.

RESULTATS SESSION 2019		
	Epreuve d'admissibilité 2019	Epreuve d'admission 2020
Candidats inscrits	23	
Candidat présents	19	
Candidats non admis	3	
Candidats admis	16	
Taux reçus / inscrits	69.57%	

RESULTATS SESSION 2018		
	Epreuve d'admissibilité 2018	Epreuve d'admission 2019
Candidats inscrits	32	21
Candidat présents	25	17
Candidats non admis	3	4
Candidats admis	22	13
Taux reçus / inscrits	68.75%	61.9%

RESULTATS SESSION 2017		
	Epreuve d'admissibilité 2017	Epreuve d'admission 2018
Candidats inscrits	28	9
Candidats dispensés d'admissibilité	8	
Candidat présents	15	8
Candidats non admis	5	1
Candidats admis	9 + 8 dispensés	7
Taux reçus / inscrits	60.71%	77.78%

RESULTATS SESSION 2016		
	Epreuve d'admissibilité 2016	Epreuve d'admission 2017
Candidats inscrits	62	31
Candidats dispensés d'admissibilité	22	
Candidat présents	36	29
Candidats non admis	10	4
Candidats admis	24 + 22 dispensés	25
Taux reçus / inscrits	74.19%	80.65%

Répartition des candidats par disciplines		ADMISSIBILITE				ADMISSION			
		2016	2017	2018	2019		2017	2018	2019
Certifiés et agrégés	Anglais	4	1	1	3		4		2
	Allemand	1		1			2		
	Arts appliqués		1						
	Arts plastiques			4					2
	Biochimie/Génie Bio			1					1
	Documentation	2		1			1		2
	Economie gestion						1		
	Education musicale	3		1			2		1
	EPS		3		2		1	1	
	Espagnol	1					1		
	Italien								1

	Génie électrique	1					1		
	Génie mécanique	1	1					1	
	Histoire Géographie	2		1	2		1		1
	Italien			1					
	Lettres modernes	2		1	3		2		1
	Mathématiques	1	1	5	3		2	3	3
	CPE	3							
	SES			1					1
	Sciences physiques	2	1	1			3	1	
	SII			1	1				
	Ingénierie mécanique				1				
	STI				1				
	SVT		1		1			1	1
PLP	Arts Appliqués						1		
	Electronique						1		
	Génie Industriel Bois	1					1		
	Génie mécanique option construction				1				
	Génie mécanique maintenance système				1				
	Génie mécanique MVA				1				
	Maths Sciences			1			1		

Epreuve d'admissibilité

Les candidats qui ont suivi la formation dispensée ont généralement bien préparé cette épreuve. Certains ont montré une forte motivation (aussi bien écrite qu'orale) et ont démontré une belle expertise pédagogique.

Pour le dossier comme pour l'exposé des candidats, le jury a apprécié les présentations structurées à l'écrit comme à l'oral, reposant sur une problématique bien définie et un développement articulé de façon pertinente, étayé par des exemples pédagogiques vécus et précis rendant compte de l'expertise acquise. Les références aux textes règlementaires et aux courants pédagogiques ont été remarquées.

Le rapport d'activité

Les candidats ont choisi de présenter des rapports très différents, tous riches des expériences et des compétences développées au cours de leur carrière.

Le jury a pu noter toutefois une différence importante dans le soin et la mise en forme du rapport, qui, bien que non rédhibitoires, indiquent l'investissement du candidat dans cet exercice (orthographe, taille des caractères, justification des paragraphes, etc.). Le jury tient à rappeler que le soin apporté à la rédaction du rapport est apprécié par les examinateurs qui se forment inévitablement une première opinion à travers sa lecture. La forme demandée pour le rapport d'activité doit par conséquent être respectée et un effort de relecture pour correction des éventuelles erreurs ou coquilles est nécessaire.

L'entrée choisie pour construire le rapport a également une importance : par compétences, par missions, chronologique. Dans tous les cas, le candidat doit dégager les points forts qui l'ont amené à se présenter à cette certification. En l'occurrence, le format de cinq pages nécessite plutôt de privilégier une approche synthétique et non un déroulé narratif et chronologique, voire un catalogue d'expériences. La mise en cohérence d'activités qui peuvent sembler diverses et sans relation les unes aux autres est un exercice délicat mais nécessaire pour permettre au jury d'apprécier des compétences utiles au futur formateur.

Les meilleurs dossiers présentaient donc une organisation problématisée et un regard analytique sur la pratique et l'accompagnement. Certains dossiers ont ciblé efficacement et clairement des compétences de formateur avec une démarche réflexive sur la pratique.

La plupart des candidats avaient déjà une expérience de la formation ou du tutorat. Le jury a constaté un écart de niveau entre ces candidats ayant déjà engagé une démarche de formateur et ceux qui souhaitent s'y engager. La motivation des "néo candidats" n'apparaissait pas toujours de façon explicite et ceux-ci sont restés plus centrés sur leur propre pratique existante que sur ce qu'ils peuvent faire et apporter dans la formation. Ces candidats, n'ayant aucune expérience de la formation, doivent mieux afficher la polyvalence de leurs compétences qu'ils pourront mettre au service de leur future fonction de formateur.

De façon générale, on attend des candidats qu'ils montrent au jury un véritable désir de devenir formateur en interrogeant et en mettant en cohérence leurs différentes expériences professionnelles comme autant de pierres pour la construction de son projet. Certains candidats, aux expériences parfois variées et nombreuses, se contentent d'en dresser une liste sans se projeter dans la fonction de formateur, comme si le jury n'avait vocation qu'à valider les acquis de l'expérience.

La présentation orale

Les candidats ont généralement parfaitement tenu le temps qui leur était imparti pour cette présentation. Le jury a vu dans cet exercice une réelle préparation. La plupart des candidats ont également su éviter la relecture de leur rapport d'activité tout en s'y appuyant.

Dans quelques cas cependant, la présentation orale est restée trop proche du contenu du rapport, ce qui n'a pas permis au jury de déceler la prise de distance et la créativité nécessaire aux fonctions de formateur. Le jury a apprécié les présentations qui ont su aller au-delà d'une redite du contenu du rapport, vers un approfondissement de la réflexion sur un aspect de l'activité professionnelle ou une analyse réflexive sur la pratique actuelle du candidat, ce qui l'a amené à dégager les axes prioritaires de travail pour sa professionnalisation comme formateur académique. L'exposé a permis alors de montrer un réel investissement de la présentation et de développer des points de vue complémentaires au dossier.

Certains candidats n'ayant pas d'expérience de la formation ont eu quelques difficultés à se détacher de leur position de professeur d'une discipline, même s'ils connaissaient les qualités et compétences attendues chez un formateur. Nous leur recommandons par conséquent d'essayer de se projeter dans ladite fonction en envisageant ce qu'ils peuvent apporter grâce à leur vécu, leurs échanges avec les collègues (en effet, beaucoup ont souligné que ces échanges très riches et les demandes de certains collègues les avaient amenés à s'interroger sur ce qu'ils pouvaient apporter en tant que formateurs à leurs collègues) et leur expérience d'enseignant.

Les candidats se sont montrés généralement ouverts aux questions permettant des échanges. La réflexion engagée a mis en évidence des capacités d'adaptation et d'analyse. Une réflexion

sur la conception d'outils sera toutefois nécessaire pour certains afin de rendre concrets et communicables des gestes qui sont encore d'ordre empirique.

Un exposé clair et un déroulé cohérent de l'analyse de leur expérience professionnelle, ainsi que des réponses précises aux questions du jury semblent des prérequis nécessaires à la posture d'un formateur pour être prêt à répondre à des collègues en général très demandeurs lorsqu'ils assistent à une formation. Par ailleurs, l'esprit d'ouverture ne saurait manquer à un enseignant qui envisage d'être formateur sur des formations transdisciplinaires et transversales.

La majorité des candidats a démontré une aisance certaine à l'oral, ce qui est une compétence majeure pour un futur formateur. Pour d'autres, le stress a fait perdre un peu la capacité à répondre aux questions, d'où l'importance du rapport d'activité et des rapports d'inspection qui peuvent permettre au jury de moduler son évaluation.

La plupart des candidats ont su assurer leur présentation sans lire leurs notes, ce qui a été apprécié par le jury. Certains candidats ont choisi d'utiliser le vidéoprojecteur pour appuyer leur présentation (un Powerpoint ou un Prezi). Lorsque le candidat choisit un support numérique, il convient que celui-ci soit bien travaillé. Comme pour le rapport écrit, l'impression donnée est primordiale. Si le support numérique peut être un outil intéressant pour illustrer ou démontrer un point de vue, il convient de veiller à ce que l'orateur ne s'efface pas derrière sa présentation. En règle générale, l'utilisation d'un diaporama ne garantit pas une clarté dans l'expression.

Certains candidats ont utilisé le support du tableau pour présenter et « animer » leur analyse ; cette initiative, finement menée, a été également appréciée par le jury. Cette présentation leur a permis de (dé)montrer, en toute cohérence (fond + forme), leurs qualités pédagogiques.

Certains candidats ont su valoriser leur parcours riche et varié, une expérience solide de formateur ou de tuteur et un certain recul sur le système éducatif français. En revanche, le jury a constaté parfois un manque de connaissance du système éducatif assez important, notamment en ce qui concerne les grandes mutations actuelles. Enseignant en lycée (général ou professionnel) par exemple, ils n'ont montré aucun intérêt pour la réforme du collège pourtant d'actualité récente. La notion de cycle et tout le travail que cela implique n'ont pas été abordés. De même, la question de l'évaluation n'a pas semblé une problématique centrale de leur réflexion alors qu'elle fait partie des besoins de formations les plus prégnants actuellement. Même si le jury n'attend pas une maîtrise parfaite de ces notions, il est attendu que les candidats aient quelques réponses à ces grandes questions. La volonté d'être formateur académique doit nécessairement s'accompagner d'une veille informationnelle. A minima, la connaissance des textes officiels des divers degrés d'enseignement, de l'école élémentaire au lycée sur lesquels on s'appuie en formation est une nécessité.

Enfin, lors des échanges, le jury attend du candidat qu'il s'inscrive dans une posture de formateur : relation avec ses collègues, avec les équipes de direction et les corps d'inspection. La loyauté envers l'institution est également un élément primordial lors des échanges.

En conclusion, le jury a apprécié lorsque les candidats :

- Sont en mesure de présenter, dans le prolongement des éléments développés dans leur dossier, une problématique liée à la mission de formateur ;
- S'appuient sur leur expérience pédagogique et didactique ;
- Prennent un recul nécessaire pour se projeter dans des fonctions de formateur ;
- Repèrent les difficultés liées à cette fonction ;
- Sont capables de réagir avec élégance et finesse (pédagogie) quand ils sont quelque peu déstabilisés par le jury.

Les candidats ont montré des aptitudes très diverses, se projetant de manières variées dans les fonctions de formateur et de tuteur. Si les premières sessions de CAFFA puisaient dans le vivier des formateurs et des tuteurs aguerris, nous commençons à voir apparaître de plus en plus de candidats qui souhaitent s'engager dans la formation sans avoir nécessairement beaucoup mûri leur projet. L'enjeu de l'admissibilité est alors d'évaluer le potentiel d'un candidat à devenir formateur/tuteur, ainsi que la façon dont il se projette dans ces missions. L'un des premiers critères déterminant est la sincérité du candidat et sa loyauté vis-à-vis de l'institution. Viennent ensuite sa capacité d'analyse de sa propre pratique et enfin la richesse de son expérience. Enfin, la capacité à se projeter en tant que formateur/tuteur et à être force de proposition pour accompagner les enseignants est appréciée.

En conclusion :

Pour la production écrite, les documents proposés doivent refléter une construction pensée, choisie et assumée qui peut amener à échange lors de l'entretien. De même, pour la prestation orale, elle nécessite un travail préalable afin de faire ressortir lors de l'admissibilité les ambitions, questions et le cheminement qui conduit l'enseignant à faire acte de candidature.

Si l'esprit critique, sur le fonctionnement des structures, sur les organisations, sur sa propre action est bienvenu et attendu de la part des candidats, le positionnement de certains n'est pas celui que l'on pourrait espérer. Le retour réflexif doit inventorier les points positifs tout comme les points négatifs et rester sur une neutralité professionnelle. Les propos non étayés et à l'« emporte-pièce » restent stériles et ne permettent pas de montrer ce que le candidat peut apporter à l'institution

Epreuves d'admission

L'épreuve de pratique professionnelle

Dans le cadre du tutorat comme dans celui d'une formation, les membres du jury observent en particulier les points suivants :

- La culture pédagogique et didactique des tuteurs : sont-ils capables de proposer des pistes pour aider en s'appuyant sur une expertise acquise ?
- Les qualités relationnelles : savent-ils rassurer, guider, accompagner, encourager l'initiative ? Savent-ils amener les stagiaires à déconstruire certaines représentations installées ? Savent-ils éventuellement désamorcer des conflits potentiels, le cas échéant en ayant recours à l'humour ? Savent-ils également rester fermes lorsque cela est nécessaire ?
- La capacité d'être à l'écoute et de répondre aux attentes des stagiaires : les conseils donnés sont-ils pertinents ou a contrario irréalistes à mettre en œuvre en début de carrière ?
- Les méthodes de questionnement utilisées : questions ouvertes, courtes, qui amènent les stagiaires à l'analyse réflexive et à trouver eux-mêmes des réponses ? Ou au contraire une tendance à monopoliser la parole au risque de rester dans l'injonction ?
- La capacité à cadrer : savent-ils rappeler les règles ? Ont-ils construit la relation tuteur/stagiaire de façon professionnelle en s'appuyant sur des outils pertinents ?
- La capacité à prioriser/cibler des pistes de travail ? Savent-ils hiérarchiser les priorités, proposer un cadre de travail fondé sur la progressivité ?

- La démarche de développement professionnel propre à chaque tuteur : lectures personnelles, formation et auto-formation.
- Enfin, comme pour l'ensemble des épreuves, la loyauté vis-à-vis de l'institution.

Le jury observe ainsi la capacité des tuteurs/formateurs à aider les enseignants à se développer professionnellement, ainsi que la façon dont ils parviennent à mettre en place un climat favorable au travail individuel ou collectif des formés. Pour un formateur, l'enjeu est d'être capable de changer d'échelle entre le discours « je sais faire en tant qu'enseignant, donc je peux montrer ma pratique », et « je vois ce qu'il faut faire faire aux enseignants pour qu'ils parviennent à le faire ». Le jury observe chez les candidats plusieurs degrés de réussite dans la réalisation de cet objectif. Certains candidats conduisent leur animation de formation de façon similaire à ce qu'ils feraient avec des élèves, d'autres ont déjà élaboré des démarches de formation plus construites. Il va de soi que les notions d'objectifs de formation, d'objectifs pédagogiques, de contenus et de modalités diverses de mise en activité (ateliers, travaux de groupes, FOAD...) doivent être investies par les candidats. Ils doivent par conséquent être en mesure de les expliciter et d'en faire une analyse réflexive. C'est notamment l'objet de l'entretien qui suit l'analyse d'une séance d'enseignement dans le cadre du tutorat, ou l'animation d'une action de formation.

Le jury prend en compte le caractère souvent assez contraint du dispositif au sein duquel les candidats sont évalués. Les candidats n'étant généralement pas concepteurs de la formation dans laquelle ils interviennent, il leur revient d'imaginer comment ils l'auraient construite s'ils en avaient eu la liberté. Le jury attend naturellement des candidats qu'ils soient capables de problématiser et de concevoir une formation, à tout le moins d'en percevoir et d'en expliciter les enjeux.

Certains candidats, qui encadraient déjà des formations en tant qu'experts, ont parfois beaucoup de difficulté à sortir de leur domaine d'expertise pour envisager des problématiques de formation plus générales. Ils semblent ne pas avoir conscience qu'une fois titulaires du CAFFA ils auront à répondre à des "commandes" de formation qui peuvent les amener à explorer d'autres champs que celui de leur propre discipline ou domaine d'expertise.

Enfin le jury observe que certains candidats qui choisissent d'être évalués dans le cadre d'un tutorat parviennent moins à se projeter en tant que formateurs pendant les deux épreuves d'admission du CAFFA que les candidats ayant choisi l'épreuve d'animation d'une séance de formation. Il convient pour ces candidats de ne pas s'en tenir à une posture de tuteur mais d'envisager aussi leurs futures missions de formateurs.

Le mémoire

Le mémoire doit être conçu comme une analyse de l'expérience se fondant sur l'expérimentation conduite en formation. Des références à des articles ou des ouvrages pédagogiques et de recherche viennent étayer cette analyse et permettent d'établir un cadre réflexif.

Le mémoire prend appui sur une expérimentation, avec une problématique, des hypothèses, un protocole d'expérimentation et une évaluation de l'expérimentation. Il convient donc de maîtriser les moyens et outils d'évaluation des expérimentations : enquêtes, entretiens, grilles d'évaluation, questionnaires en ligne, etc.

Au-delà de l'analyse bibliographique et de la présentation des activités de formation menées, il convient par conséquent de conserver dans le mémoire une place suffisante pour un retour réflexif sur :

- Les observables permettant de mesurer le degré de réalisation des objectifs visés

- L'analyse de l'écart entre le prévu et le réalisé ;
- L'analyse des gestes pédagogiques mis en œuvre par le formateur et ses effets sur son public.

Il est attendu également dans la conclusion une mise en perspective plus générale de ce travail de réflexion dans la construction d'une représentation de ce que peut être l'identité et la posture professionnelles d'un formateur académique (et les différences qu'elles comportent avec celles d'un enseignant du second degré).

La plupart des candidats utilisent et incluent des productions numériques à leurs travaux, que ce soit lors des actions sur le terrain ou lors de la rédaction du mémoire, ce qui tend à démontrer que pour ces enseignants, le numérique fait désormais partie intégrante de leur pratique professionnelle.

Un langage clair et compréhensible de tous, sans jargon excessif est fortement apprécié par le jury qui attend essentiellement de la précision dans l'usage des termes et des notions.

Un soin tout particulier doit être accordé à la mise en page. Une confusion dans ce domaine est le reflet d'une confusion dans la construction de l'exposé, et le soin apporté à la présentation et à la lisibilité du dossier reflète le souci de clarté du candidat.

Quelques points d'attention doivent être pris en compte par les candidats :

- Il paraît important que le mémoire soit le reflet d'une approche réflexive mettant en avant une réflexion personnelle articulant apports théoriques et expériences ;
- Le jury a pu regretter les mémoires insuffisamment problématisés qui se limitent à une approche descriptive d'une action de formation. Ce passage à l'écrit doit présenter une problématique claire et cohérente liant harmonieusement la partie théorique et la partie pratique (qui doit être suffisamment développée). Il doit également permettre une mise à distance et une véritable mise en perspective de son activité en tant que formateur ;
- De même, il paraît important que les apports théoriques puissent « servir » explicitement la réflexion au-delà d'un catalogue de références et de travaux parfois partiellement maîtrisés. Les apports théoriques et les auteurs cités doivent être naturellement en lien avec le sujet traité. Dès lors, on ne saurait trop recommander aux candidats de n'étayer leur pensée que par des références théoriques qu'ils se sont réellement appropriées. L'usage de références théoriques mal assimilées peut non seulement entraîner des contresens fâcheux, mais la fonction même de formateur s'accommode difficilement de telles approximations. *A contrario*, quelques références théoriques bien ciblées et maîtrisées, au service de la réflexion, constitueront de précieux repères dans la construction de la pensée ;
- Il est particulièrement apprécié que le travail écrit soit suffisamment clair et structuré, la forme servant le fond : mise en avant d'une véritable démarche expérimentale s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse permettant un recueil de données pertinent, support de questionnement et d'analyse ;
- La correction orthographique, grammaticale, syntaxique et typographique est de rigueur. Il est par conséquent vivement conseillé de lire, relire, faire lire le mémoire.

L'épreuve de soutenance du mémoire

La composition très fournie du jury correspond à une volonté d'impliquer dans la délivrance du CAFFA tous les acteurs participant à la mise en œuvre de la formation continue académique.

Le candidat ne doit pas se sentir impressionné par le nombre des membres du jury mais comprendre que chacun d'eux va l'interroger et dialoguer avec lui à partir d'une position institutionnelle qui lui est propre.

Lors de l'épreuve de soutenance de mémoire, les membres du jury ont conduit le candidat à compléter sa pensée, à la préciser, mesurant ainsi sa capacité à argumenter, à entrer en dialogue avec ses interlocuteurs, notamment pour développer une analyse des interactions formateur / stagiaire(s). Par ailleurs, les faiblesses de certaines parties du mémoire peuvent être en partie comblées lors de la soutenance.

Le jury constate que la plupart des candidats sont bien préparés à l'épreuve de soutenance (temps respecté, rythme de parole, autonomie vis-à-vis des notes) et font preuve d'une bonne capacité à réagir et à entretenir une discussion.

Cependant, rares sont les candidats qui font preuve d'analyse a posteriori et de prise de recul vis-à-vis de leur travail (forces/faiblesses/feedback...), et sont capables de se projeter vers l'avenir, de prendre de la hauteur, en se décentrant du mémoire et en adoptant une vision plus globale de leur futur rôle. Certains ont même vu ou pensé leur recrutement cantonné à la situation décrite dans leur mémoire avec peu d'appui pour sortir de ce périmètre. Ils ont été surpris et n'ont pas su rebondir sur les problématiques transversales (par exemple « devoirs faits »), interdegres et intercycles que la fonction de PFA embrasse.

Il faut également rappeler qu'un discours trop technique et trop théorique mal maîtrisé est à éviter, tout comme le catalogue de références bibliographiques et de citations éparpillées.

La plupart des candidats ont appuyé leur soutenance sur un diaporama. Les mêmes conseils peuvent être donnés que pour l'épreuve d'admissibilité. Le diaporama doit rester un simple support de parole, c'est-à-dire court et synthétique. Il convient ainsi d'éviter par exemple les longs paragraphes dont on fait apparaître les phrases au fur et à mesure de la lecture. Privilégier des éléments visuels permet de rendre la prise de parole plus dynamique (cartes mentales, images, graphiques, mots-clés...).

Le jury a pu entendre plusieurs candidats convaincants, sans arrogance ni certitude, ouverts et souriants malgré l'enjeu. Leur propos était clair et structuré, exprimé dans une langue correcte. Ces candidats ont su se laisser porter par les questions tout en conservant leurs objectifs.

Enfin, la forme de la présentation peut attester de la maîtrise de compétences en informatique, lesquelles apparaissent presque aujourd'hui comme un incontournable du référentiel du formateur.

Points d'attention pour la soutenance du mémoire :

- Le mémoire ayant été lu par chacun des membres du jury, il est essentiel que la soutenance puisse proposer une présentation des travaux qui ne soit pas une reprise littérale du travail écrit. Le jury apprécie ainsi une présentation qui s'appuie sur le mémoire et qui ouvre sur de nouveaux éléments ;
- Le jury apprécie les compétences de communication du candidat, capable d'entrer dans un dialogue constructif. La soutenance permet d'apprécier explicitement la capacité du candidat à se projeter dans les fonctions de formateur, tant au niveau de la posture que dans la mise en œuvre concrètes d'action de formation ;
- A travers son questionnement, le jury invite le candidat à s'engager dans une analyse distanciée du travail engagé, identifiant les limites et/ou les prolongements possibles

des propositions formulées. Le jury cherche également à apprécier un niveau de compétences et la capacité à se projeter dans des fonctions de formateurs. Les candidats doivent donc s'attendre à des questions qui dépassent le sujet traité pour aborder des domaines proches, d'autres niveaux, d'autres cycles ou degrés...

- Certains candidats ont rencontré des difficultés à expliciter clairement le dispositif professionnel présenté dans leur mémoire professionnel. Par exemple, une candidate a affirmé avoir obtenu de très bons résultats en mettant en place un dispositif professionnel à destination des enseignants stagiaires mais a été incapable de répondre à la question "Comment mesurez-vous que cela fonctionne? Avec quels outils?" ;
- On peut regretter l'aspect parfois trop anecdotique de l'analyse qui n'est pas fondé sur des sources scientifiques : « J'ai le sentiment, j'avais l'impression que mes élèves... etc... ». Le ressenti d'enseignants certes aguerris sur le terrain ne peut suffire à établir des bases solides pour dégager des réponses recevables aux questions parfois soulevées ;
- La loyauté à l'institution constitue une condition sine qua non de la mission du formateur académique. Celui-ci est en effet chargé de transmettre à ses pairs les prescriptions institutionnelles afin que celles-ci soient appliquées de manière optimale au service des élèves. Que penser alors d'un candidat ouvertement critique vis-à-vis de telle ou telle orientation institutionnelle alors même qu'il prétend à des fonctions qui l'amèneront précisément à en assurer l'application ?
- On attend du candidat une connaissance sinon exhaustive, tout au moins approfondie du système scolaire et de ses différentes instances. Nombre de candidats ignorent en effet certains éléments entretenant pourtant un lien étroit avec les fonctions auxquelles ils prétendent, comme le principe et le fonctionnement d'une Formation d'Initiative Locale, etc. Certains limitent même parfois leurs propos aux seuls établissements dans lesquels ils exercent ou ont exercé ;
- S'il n'est pas question de faire de la tenue vestimentaire un critère de réussite, le jury se montre sensible au fait que le candidat – qui représentera l'institution dans le cadre de ses futures fonctions de formateur – adopte lors de sa soutenance une tenue conforme aux codes vestimentaires habituels dans le cadre d'un examen professionnel oral ;
- L'usage d'outils numériques est apprécié lorsque celui-ci est suffisamment maîtrisé et sert le propos.

Le président du jury tient à remercier l'ensemble des membres du jury pour leur travail et les commentaires très utiles adressés à l'issue des épreuves. Il remercie également les personnels de la Division des Examens et Concours qui ont assuré le bon déroulement de cette session. Enfin il félicite les candidats reçus à cette certification et leur souhaite de belles expériences dans la formation.